

**MANUEL DE L'ELEVE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

# **BEARDSTOWN**

## **CUSD #15**



**ECOLE PRIMAIRE GARD**

**400 East Fifteenth Street  
Beardstown, Illinois 62618  
217-323-1364**

**Manuel de l'élève de l'école primaire pour 2018-2019 :  
Beardstown CUSD #15**

Bienvenue aux Écoles primaires de Beardstown CUSD #15! Nous sommes très heureux que vous fassiez partie du merveilleux lieu d'apprentissage qu'est l'école primaire Gard! Nous avons préparé ce manuel pour vous parler de nos écoles. Vous constaterez que les attentes qui gouvernent nos vies à l'école nous permettent tous de vivre, d'apprendre, de marcher et de jouer ensemble.

Sois fier de faire partie de l'école Primaire Gard. « Fais de ton mieux; attends le mieux et sois le meilleur de toi-même! ».

## NOTRE MISSION

Notre mission à l'École Primaire Gard est de fournir de manière constante à la population d'élèves d'origines culturelles diverses une occasion de mettre en valeur leur éducation, de continuer à apprendre toute leur vie durant et d'être des citoyens responsables et productifs à part entière.

## NOS VALEURS FONDAMENTALES

Nous sommes convaincus que l'École primaire Gard est « great » c'est à dire super! Il y a cinq valeurs fondamentales qui fondent notre façon d'enseigner et d'apprendre à l'École primaire Gard. Ce sont les suivantes:

- G – guidance (Guidance/Direction)
- R – respect (Respect)
- E – excellence (Excellence)
- A – accountability (Responsabilité)
- T – teamwork (Esprit d'équipe)

## TABLE DE MATIERES

<b>Personnel de bureau</b>	3
<b>Système scolaire</b>	3
Grille de points, rapports, placement	
<b>Fréquentation scolaire</b>	4
Comment rapporter les absences, types d'absences, les rendez-vous médicaux, les activités extrascolaires, absences excessives,	
Jours de fermeture de l'école, les retards	
<b>Les prix décernés lors de concours</b>	6
<b>Comment signaler d'abus commis sur les enfants</b>	6
<b>Information sanitaire</b>	6
<b>Interventions sur un comportement positif / Discipline estudiantine</b>	8
Matrices PBIS, procédures disciplinaires	
<b>Résidence</b>	12
<b>Réponse à Intervention (RTI)</b>	13
Titre I programme, éducation spéciale	
<b>Programmes spéciaux</b>	14
Art, Musique, Education physique, bibliothèque, Anglais comme seconde langue (ESL), enrichissement langagière bilingue	
<b>La vie estudiantine</b>	15
Animaux/animaux de compagnie, devoirs scolaires, communication, réunions, plan de crises, horaire journalier, Code vestimentaires, voyages sur terrains/d'étude, services de restauration, système de points, invitations, objets perdus et retrouvés, notes venant de la maison, rétention/promotion, location des manuels scolaires, téléphone, petits plaisirs, visiteurs.	
<b>Dossier Scolaire de l'élève</b>	19
<b>Test</b>	19
<b>Transport</b>	20
<b>Conditions Climatiques et urgence</b>	21

**PERSONNEL DE BUREAU**

- Mme Lori Young, Directrice
- Mr Trevor Cottle, Directeur Adjoint et Directeur de l'Acquisition des Langues
- Mme Tammee Petersen, Conseillère des élèves
- Mme Denise Becker, Secrétaire
- Mme Donna Stocker, Secrétaire
- Mme Valerie Martinez, Secrétaire
- Mme Staci Young, Infirmière
- Mlle Maggie Nordsiek, Travailleuse Sociale
- Mme Kathy Long, Chef- cuisinière
- Mr Jim Childers, Chef Maintenanancier

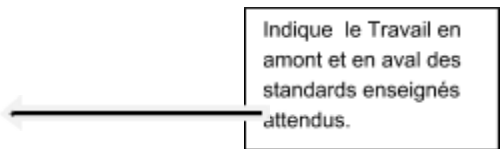
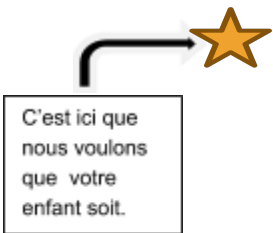
**SYSTEME SCOLAIRE**

**Grille des points** – La grille des points utilisée dans les écoles CUSD #15 pour la détermination des points finaux est le suivant:

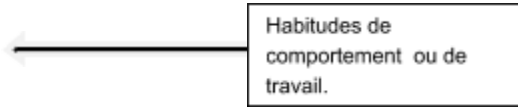
L'école Primaire Gard utilise les "standards based system" pour les points donnés aux élèves. Cela veut dire que les enseignants vont contrôler, fournir le feedback (informations retour), évaluer et coter les élèves selon leurs performances, en accord avec les standard(s) qui seront enseignés en langage d'arts et en mathématique. Les standards viennent de l'Illinois Learning Standards mis en place par l'Illinois State Board of Education (Comité d'Education de l'Etat d'Illinois) et seront utilisés pour guider l'évaluation sur l'ensemble de l'Etat d'Illinois que les étudiants vont subir à partir de la 3<sup>eme</sup> grade.

Système scolaire progressif de points	
4	Elève dépassant les espérances
3	Elève atteignant de manière appropriée les standards de développement
2	Elève approchant les standards- Débutants pour se développer
1	Elève est en-dessous des standards- Besoins de se développer
NA	Standard non évalué
*	Basé sur les standard(s) modifiés / Voir le rapport de Progrès report

Tous les enseignants vont utiliser les niveaux de performance suivants afin de décrire, aux élèves et aux parents, des progrès scolaires. En outre, les processus de performance dans les habitudes de travail et de comportement seront également rapportés. Les deux grilles de points sont les suivants.



Processus de quotation	
4	Toujours
3	D'habitude
2	Parfois
1	Rarement



**Rapports**-les cartes de Rapport sont émises à l'intention des élèves à la fin de chaque première semaine suivant la clôture de chaque période de cotation de neuf semaines. Les cartes de rapport sont à emporter à la maison, examinées, signées par un parent, et retournées à l'école endéans une semaine. Les élèves de la maternelle des deuxièmes grades auront à recevoir une évaluation trimestrielle des progrès, qui contient un check liste des capacités.

Les rapports des progrès du Mi trimestre sont envoyés aux parents de tous les élèves afin de rapporter leurs progrès mis à jour. Dès réception du rapport, les parents sont encouragés à contacter l'école s'ils ont des questions au sujet de l'avis. Le but principal de ce rapport est de notifier aux parents sur les progrès pour que les parents, les élèves, et les enseignants travaillent ensemble plus étroitement afin de s'impliquer dans les mesures correctives qui vont améliorer ces progrès.

**Placement** - Les nouveaux élèves dans le district seront placés avec les dossiers scolaires de leur ancienne école publique ou grâce au test du personnel. Les élèves qui ont cinq ans d'âge en date du ou avant le 1er septembre seront placé(e)s dans la maternelle.

## FREQUENTATION SCOLAIRE

Les absences devraient être réduites au minimum. La réussite scolaire dépend d'une fréquentation régulière de l'école. Les élèves ayant des absences excessives manquent de l'instruction et discussions données en classe, qui sont nécessaires pour atteindre cette réussite.

### Comment signaler les absences

Les parents doivent appeler à l'école avant 9:00 du matin afin de rapporter les absences. Veuillez contacter l'Ecole primaire Gard au 323-1364 ext. 7777 or 7778 (pour l'Espagnole). Les lois de l'Etat d'Illinois exigent au personnel de l'école de faire une tentative afin de notifier les parents des absences de l'élève, si l'école n'a pas contactée par le(s) parent(s). Si le contact téléphonique n'est pas fait, une note devrait être envoyée par l'enfant lorsqu'il/elle retourne à l'école.

L'école Primaire Gard en accord avec la Section 26-2A du Code scolaire d'Illinois considère les circonstances suivantes comme état valables pour causer une absence de l'élève:

- Maladie
- Observance religieuse
- Décès d'un proche parent
- Autres raisons approuvées par la Direction (i.e. urgence familiale, circonstances qui causent des inquiétudes raisonnables au parent/tuteur)

### Types d'absences

1. Excusé(e)
2. inexcusé(e)
3. Pré-arrangé(e)
4. Absenteiste
5. Absenteiste chronique/Habituel

## 6. Absenteiste Mineur

1. Un **EXCUSÉ(E)** : l'absence sera autorisée pour des problèmes de santé ou de maladie ou mort dans la famille. Il est de la responsabilité de l'élève de présenter les travaux manquants de la période correspondant au nombre de jours d'absence plus un jour additionnel. Dans le but de voir une absence être excusée, les parents/tuteurs doivent contacter soit par écrit ou soit verbalement le bureau de l'école en utilisant les procédures décrites ci-dessus dans "Comment signaler des absences". Toutes notes du médecin doivent être soumises endéans 48 heures dès le retour de l'élève à l'école ou si l'élève est jugé invalide. Les notes du médecin doivent inclure le temps que l'élève a passé dans le cabinet du médecin, montrant que l'élève était incapable de venir à l'école ce jour-là. Et dans les cas d'une maladie prolongée, la note doit montrer tous les jours que l'élève serait incapable d'assister aux cours à l'école. Cinq jours par semestre des absences excusées de parent/tuteur sont autorisés durant l'année scolaire. Les absences excusées du docteur NE seront PAS déduites de celles des absences excusées autorisées du parent/tuteur.
2. Une absence **INEXCUSÉ (E)** est une absence (de l'école) connue ou approuvée par le parent et/ou avec son approbation, mais qui n'est pas **acceptable du point de vue de l'administration de l'école**. Les exemples des absences inexcusées incluent, mais pas limitées à celles-ci:
  - Un élève refuse de venir à l'école. Même si un parent appelle à l'école, l'absence reste inexcusée.
  - Un élève n'a des habits propres à porter pour aller à l'école
  - Le parent ou l'élève s'est réveillé en retard
  - L'élève a manqué son bus
  - Le parent ou l'élève juge qu'il fait très froid ou très chaud, ou qu'il y a trop de neige, etc. si l'école est ouverte, tous les élèves sont appelés à venir en classe
  - L'élève est resté à la maison pour garder les enfants d'un membre de la famille
  - Le parent ou l'élève juge qu'il n'y a pas de transport

Les absences inexcusées seront déduites des absences excusées autorisées à l'élève.

3. A absence **PRE-ARRANGÉE** est celle approuvée par l'administration de l'école par avance par rapport au jour d'absence. Certains exemples des absences pré-arrangées seraient peut-être Prendre votre enfant à un jour de Travail ou un rendez-vous programmé en avance. Un formulaire d'absence pré-arrangé doit être signé par l'enseignant de l'élève, par le(s) parent(s), et approuvé par le directeur. Ces formulaires peuvent être retirés au bureau de l'école. Les devoirs ne seront peut être pas donnés en avance. Les élèves seront gratifiés du temps correspondant au nombre de jours d'absence dès le retour à l'école pour faire des travaux manquants. **LES PARENTS SONT VIVEMENT ENCOURAGÉS A PRENDRE DES VACANCES DURANT LA PERIODE DES VACANCES PREVUE DANS LE CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ECOLE.** Des absences excusées pour vacances seront limitées à 5 jours par semestre. Il ne sera pas possible de refaire des leçons et les activités manquées. Les devoirs manqués doivent être remis dans le délai prévu. Un jour pour chaque absence plus un jour additionnel est autorisé pour terminer son devoir à domicile après l'absence. Par exemple, un élève qui est absent pendant 3 jours de l'école a 4 jours de l'école à terminer son devoir de repêchage. Si les conditions décrites ci-haut sont remplies, tous les travaux terminés dans le laps de temps alloué seront cotés et mis dans le dossier. Manquer à ces conditions va résulter que l'absence sera traitée comme une absence inexcusée.

4. **L'ABSENTEISME** est une absence de l'école sans une raison acceptée du parent/tuteur. Les élèves qui font l'école buissonnière seront traités avec fermeté.

5. Un **ABSENTEISTE CHRONIQUE/HABITUEL** est tout enfant qui est sujet à des fréquentations obligatoires de l'école et qui est absent sans une raison valable et dont les absences totalisent cinq pourcent (5%) ou plus de 174 jours réguliers prévus de l'école.

6. Un **ABSENTEISTE MINEUR** est un absentéiste chronique dont des services d'aide comprenant la prévention, le diagnostique, l'intervention et les services de rattrapage, les programmes alternatifs, ainsi que d'autres ressources scolaires et de la société avaient été fournies et ont manqué de donner lieu à une cessation d'absence chronique, ou ont été offertes et refusées.

Le district de l'école doivent suivre la loi d'Illinois en vigueur et faire rapport du comportement potentiel d'un absentéisme au l'officier chargé d'absentéisme du comté. La loi en vigueur définit les sanctions aussi bien pour les parents que pour l'enfant absentéiste. Les parents sont encouragés à discuter de toutes questions de fréquentation avec le directeur le plus tôt que. Nous travaillerons ensemble pour résoudre tous les problèmes.

#### **Absences et les activités extrascolaires**

**LES ELEVES QUI SONT ABSENTS DURANT LA DERNIERE MOITIE D'UNE JOURNEE SCOLAIRE POURRAIENT NE PAS PARTICIPER A UNE ACTIVITE PROGRAMMEE CE JOUR-LA.** Exceptions pourraient être faites par la directrice en cas de rendez-vous avec le médecin ou autre obligation telle que les funérailles. Les élèves absents le vendredi pourraient participer à une activité le samedi, mais l'absence du vendredi sera revue le lund+

#### **Rendez-vous médicaux**

Les parents sont encouragés à arranger tous les rendez-vous médicaux et du dentiste de façon que les élèves arrivent à l'école avant 8:50, ou quittent après 14:30 afin de s'assurer que les élèves seront présents à l'école la journée entière. Tout effort devrait être fait pour que les élèves soient à l'école avant et/ou après les rendez-vous du médecin. Les parents doivent prendre les élèves au bureau de l'école pour aller à un rendez-vous du médecin.

#### **Absences excessives**

Les élèves qui ont plus 10 jours d'absence par an seront rapportés au Cass County Truancy Office (Bureau d'Absentéisme de Comté de Cass) à moins que l'élève ait une raison valable de cette absence. Le directeur, l'infirmière de l'école, le secrétaire de fréquentations vont revoir mensuellement les fréquentations pour juger de la validité des absences excusées lorsque l'élève totalise plus de 10. Le comité va juger si les absences excusées de l'élève sont valides et si un travail de repêchage sera autorisé.

#### **Retards**

Les élèves sont supposés être dans les salles de classe et prêts pour les activités de la classe lorsque les leçons commencent. Les retards perturbent le processus d'apprentissage de l'élève, l'enseignant, ainsi que ses condisciples. Lorsque les retards vont au-delà de 10, les élèves feront l'objet de retenu après l'école, de renvoi au Bureau d'absentéisme et/ou d'autres conséquences appropriées.

#### **Ecole en mode bâtiments fermés**

L'école Primaire Gard fonctionne en mode bâtiments fermés. Les élèves ne seront pas autorisés à sortir des bâtiments après être arrivé(e)s à l'école pour aucune raison autre que les rendez-vous médicaux avec un docteur ou un dentiste. Les élèves ne peuvent, pour toute raison, quitter les bâtiments qu'avec la permission expresse de la directrice.

### **Services éducationnels d'appoint**

#### **Anglais pour les apprentis [English Learners (EL)]**

L'école offre des opportunités pour les Apprentis en anglais de développer et d'atteindre des niveaux scolaires élevés en anglais mais aussi d'atteindre le même contenu scolaire et les standards que tous les enfants sont supposés atteindre. Avant, il était demandé à tous les élèves qui sont inscrits dans le district de remplir le formulaire *Home Language Survey (HLS)*. Une fois identifié dans ce formulaire comme parlant une autre langue que l'anglais, ou qu'à la maison, ils parlent une autre langue que l'anglais, l'élève est évalué à l'aide du W-APT ou MODEL pour la Maternelle afin de recevoir les services d'EL. Les parents seront notifiés des résultats et recommandés un placement dans les 30 jours suivants l'inscription. Les parents peuvent rencontrer le Directeur d'Acquisition de Langues à ce propos. Les élèves éligibles à l'EL seront placés dans le Programme d'enrichissement de bilingues [*Dual Languages Enrichment Programm*], dans la classe de transitoire du passage entre deux langues [*self-contained English as a Second Language/Transitional Bilingual room*], ou encore dans un autre endroit approprié selon ses besoins en langue anglaise. Les parents/tuteurs de l'Apprentis en anglais vont : (1) se voir offrir une occasion d'apporter leur contribution au programme, et (2) être informés sur le placement de leur enfant et sur les programmes pour les Apprentis en anglais offerts par le District.

#### **Réponse à l'intervention [réponse to intervention (rti)]**

Le processus qui consiste à fournir des interventions envers des élèves qui sont sujets au risque des problèmes scolaires et socio-émotionnels/comportementaux est appelé Réponse à l'Intervention ou Rtl (en anglais). Le processus Rtl est une approche à plusieurs étapes qui fournit des services et des interventions en faveur des élèves qui luttent pour apprendre et bien se comporter à l'école en accroissant les niveaux d'intensité. Tous les élèves subissent un contrôle dans la fluidité en lecture et de compréhension, ainsi qu'un contrôle en math en automne, hiver et au printemps. En plus, les élèves subissent un contrôle sur les facteurs de risque liés aux comportements socio-émotionnels. Tous les élèves qui ne satisfont pas aux attentes de ces contrôles, sont considérés comme étant en-dessous des normes en ce qui concerne leur test ISAT, ou soit ceux qui sont pointés par leur enseignant subissent un test plus poussé afin de déterminer s'ils sont dans un besoin des interventions. Si un besoin des interventions s'impose, les élèves recevront ces dites interventions au cours d'une journée régulière de leur école, tandis que les parents seront tenus informés de ces interventions en cours. Les progrès faits par les élèves à chaque étape l'intervention est étroitement contrôlée. Les renseignements obtenus du processus Rtl sont utilisés par le personnel de l'école et les parents pour adapter l'enseignement et prendre des décisions concernant le programme éducationnel de l'élève concerné.

### **Les convictions de la Réponse à l'Intervention (Rtl)**

- Tous les élèves ont les capacités d'apprendre
- Une intervention faite à temps est la meilleure
- Instruction et intervention ont beaucoup de niveaux
- Les modèles de résolution de problèmes sont utilisés
- Instruction et l'évaluation sont validées scientifiquement
- Un contrôle d'ensemble et surveillance de progrès produisant des informations
- Une prise de décision basée sur les données
- Une évaluation qui guide l'instruction
- Collaboration et esprit d'équipe parmi le personnel
- Stratégies d'enseignement diversifiées sont utilisées

**Palier 3:** Petits Groupes (1-2); 20-30 minutes 1-5 jours par semaine en plus des paliers 1 et 2; Progrès sous surveillance tous les 6 jours.

**Palier 2:** Petit groupe d'enseignement (3-5); Matériaux complémentaires; Enseignement spécifique basé sur des besoins préalablement évalués; 20-40 minutes 1-5 jours par semaine en plus du palier 1; Progrès sous surveillance approximativement tous les 6 jours.

**Palier 1:** Enseignement général, Reçu par tous les élèves; Matériaux centraux dans la salle de classe; Groupe entier d'étude

### **Titre I**

Titre I est un programme de retrait/poussé élaboré pour fournir un enseignement complémentaire à ceux des élèves allant de la Maternelle en 4<sup>ème</sup> Année (Grade) qui sont en-dessous du niveau requis en lecture. L'initiative peut venir des enseignants, des parents, ou des autres personnes concernées. L'école s'assurera que le règlement de l'école sur le niveau d'implication parental satisfasse les exigences de la section 1118 de ESEA, et chacun inclue, comme composant, une entente régulière entre l'école et le parent de la section 1118(d) de ESEA.

### **Titre I Programme scolaire étendu**

A partir de l'année scolaire 2014-15, l'École Primaire Gard utilise le fonds du Titre I dans le format Programme scolaire étendu. Le fonds du Titre I sera utilisé à la mise en oeuvre des stratégies polyvalentes visant l'amélioration du programme d'enseignement de l'ensemble des écoles ayant 40% ou plus d'indice de pauvreté afin d'augmenter les capacités de réussite de tous les élèves, particulièrement ceux qui connaissent l'échec ou qui sont susceptibles d'échouer selon les normes de réussite préétablies.

Bienfaits/Avantages du programme étendu du développement des programmes étendus de l'école pour les écoles

- Flexibilité – les écoles peuvent combiner les ressources, servir tous les élèves, et réaménager l'école et ses services. Tous les élèves sont éligibles à l'utilisation des matériaux et ressources
- Coordination et Intégration – les écoles auront à réduire le programme et fragmenter l'enseignement.
- Responsabilité – les efforts des écoles sont clairs et coordonnés; tous les élèves sont responsables de leur réussite d'après les mêmes normes élèves de réussite.
- Objectifs unifiés – Les programmes scolaires étendus apportent aux parents, la société, et à l'ensemble de l'école, le réaménagement et l'amélioration de l'école.

## **PRIX DECERNES LORS DES CONCOURS**

Du les élèves du Premier Grade jusqu'en Quatrième seront récompensé(e)s pour leur accomplissements tout au long de l'année scolaire. En outre, une cérémonie de remise des prix sera tenue afin de récompenser les élèves à la fin de l'année. Des Assemblées Générales mensuelles seront également tenues au cours desquelles les élèves seront récompensé(e)s.

## **SANTE ET BIEN-ETRE**

### **Comment rapporter des abus sur les enfants**

Tous les employés de l'école sont des Rapporteurs Mandatés, et en tant que tels, en vertu de la loi de l'Etat d'Illinois, ils sont exigés de rapporter tout abus et/ou négligence suspects d'enfant auprès de l'agence gouvernementale appropriée.

### **Information sanitaire**

**Les examens physiques, de vision et dental /Vaccination/** - Le code de l'Etat d'Illinois exige que chaque enfant subisse un examen médical avant d'entrer à l'école maternelle mais aussi avant d'entrer 6<sup>ème</sup> année. Le formulaire de l'examen physique doit être retourné au bureau de l'école avant le début de l'année scolaire. Aucun enfant ne sera autorisé à rester en classe si ces formulaires ne sont pas remplis complètement et figurant dans le dossier au premier jour de fréquentation effective pour l'année scolaire en cours. Les examens physiques sont valables pour une année scolaire entière à partir de la date où ils ont été effectués. Tous les examens physiques doivent être remplis entièrement sur les formulaires émis par les services du Ministère des affaires humanitaires de l'Etat d'Illinois (Illinois Department of Human Services). Aucun exam physique ne sera accepté à moins que la section sur l'historique sanitaire du parent ne soit pas entièrement remplie et signée. Toutes les vaccinations doivent être prises tel que l'oblige le code des services du Ministère des affaires humanitaires de l'Etat d'Illinois (The Illinois Department of Human Services).

En outre, l'infirmier de l'école fait des examens obligatoires de vision/ de l'ouï des enfants dans les groupes suivants : pré-scolaires, maternelle, deuxième année, éducation spéciale, nouveaux élèves, les élèves transférés, et sur demande de l'enseignant. Les examens obligatoires de vision et de l'ouï commencent en octobre, et continue tout au long de l'année scolaire. Les élèves ayant subis les examens chez l'occultiste dans les 12 mois passés et dont le rapport figure au dossier peuvent être exemptés de ces nouveaux examens.

Le Code scolaire d'Illinois exige que les élèves entrant en classe de maternelle jusqu'en deuxième année de présenter les preuves des examens dentaires effectués dans les derniers 18 mois. Le formulaire dentaire doit être retourné pas plus tard que 15 mai 2019.

La loi de l'Etat d'Illinois exige que les exams oculaires par un médecin spécialiste accrédité pour les élèves entrant en maternelle ou pour tout élève dans une école d'Illinois pour la première fois. L'examen peut être effectué dans une année avant la date butoir du 15 octobre.

**Maladie/Blessure-** Un cas de maladie ou de blessure connue à l'école peut exiger que l'élève retourne à la maison. Le cas échéant, les parents seront contactés par les autorités de l'école afin d'expliquer les circonstances. Par conséquent, les parents devraient s'arranger pour ramener l'élève à la maison. Dans le cas où les parents ne peuvent pas être joints, l'école va contacter la personne ou les personnes listées dans le dossier d'inscription de l'élève. Les parents sont appelés à donner ces informations à l'école lors de l'inscription. Il est impératif que les informations en cas d'urgence de l'élève



soient toujours remises à jour. Si vous avez la connaissance d'un changement quelconque, veuillez en informer le bureau de l'école.

Si votre enfant a de la fièvre, il/elle doit rester à la maison jusqu'à ce que la fièvre parte dans les 24 heures sans prendre des médicaments contre la fièvre. Si il/elle vomit ou a de la diarrhée, il/elle devra rester à la maison jusqu'à ce que la diarrhée s'estompe au-delà de 24 heures. Veuillez insister auprès de votre enfant de l'importance de bien se laver les mains afin de prévenir la propagation des germes nuisibles.

**Informations en cas d'urgence-** Il est nécessaire qu'il y ait des informations actualisées dans le dossier de chaque enfant. Ces informations sont d'une grande valeur lorsque l'enfant tombe malade ou est blessé à l'école. Ces informations sont inscrites dans le formulaire d'inscription du CUSD #15. **Elles comprennent des numéros de téléphone en cas d'urgence.**

1. **Directives sur la médication pour CUSD #15-** Les médicaments sont administrés à l'école en conformité avec le Manuel des Pratiques et Procédures recommandées par Illinois State Board of Education (Le Comité d'éducation de l'Etat d'Illinois). L'Administration des médicaments à l'école est déconseillé. Cependant, certains élèves qui ont une longue maladie chronique ou un handicap peuvent avoir besoin des médicaments au cours d'une journée. Exceptionnellement au cas où la non prise de médicaments peut mettre en danger la santé et/ou l'apprentissage de l'enfant que les médicaments peuvent être administrés. **TOUTES** les ordonnances médicales amenées à l'école doivent être envoyées à l'infirmière ou au bureau de l'école dès leur arrivée. Ces médicaments doivent être gardés dans une armoire fermée à clé. Les médicaments doivent être amenés à l'école par le parent lui-même.

2. Les médicaments que l'on peut obtenir sans ordonnances tels les sirops sont déconseillés et ne devraient pas être envoyés à l'école. Ils sont autorisés uniquement avec une recommandation spécifique et écrite du pharmacien. Ces types de médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec des instructions écrites dessus. Les bouteilles doivent être accompagnées avec une permission écrite et les directives du pharmacien sur le dosage, la façon de les administrer, le moment de la prise, ainsi que durée de la médication exigée. L'administration des médicaments sans ordonnance devrait être de la responsabilité de l'élève et/ou du parent. L'infirmière va surveiller l'entreposage et sous bonne administration à l'école.

3. Les médicaments prescrites doivent être envoyés à l'école avec leur emballage d'origine tels que fournis par la pharmacie ou le pharmacien auxquels est jointe une note écrite provenant du parent et du pharmacien indiquant le nom du produit en question, le dosage, la voie d'administration, le moment de l'administration, ainsi que la durée du traitement. Tout changement dans le dosage ou l'administration doit être accompagné d'une autorisation écrite provenant de celui qui l'a prescrit. Cela comprend toutes les ordonnances des antibiotiques, des analgésiques, ou des médicaments dont on a besoin. Un formulaire de médicament est attaché et les formulaires de remplacement sont disponibles au bureau.

4. Les élèves qui ont besoin de médicaments contre la douleur doivent obtenir le formulaire de permission signé par le parent dans le dossier de l'école. Les médicaments génériques comme acetaminophene, Motrin, et antiacides doivent être gardés dans une armoire bien fermés à clé dans le bureau de l'infirmière pour la prise par l'élève lui-même mais sous la supervision de l'infirmière afin d'en faire un bon usage.

5. L'école se réserve le droit de fixer le temps de l'administration du médicament à l'école selon l'horaire et la disponibilité de l'infirmière.

6. Les questions concernant la médication doivent être posées à votre pharmacien.

7. Les automédications seront évaluées cas par cas par l'infirmière de l'école (Ex.: Les inhalateurs pour asthme, médicaments contre les allergies et le diabète). Il est recommandé que des médicaments de réserve soient gardés dans le bureau de l'infirmière afin de faire face aux urgences. Les formulaires sont disponibles dans le bureau de l'infirmière et doivent être complétés par le pharmacien, le parent et l'élève. Les directives spécifiques de l'utilisation doivent être documentées.

8. L'école a NON seulement le droit, mais aussi la responsabilité de refuser d'administrer tout médicament à l'école lorsque les personnes proprement indiquées ne sont pas disponibles.

9. L'école aura à vérifier d'auprès du parent et/ou du pharmacien de la nécessité d'administrer les médicaments pendant les heures de l'école et se réservera la discrétion de rejeter les requêtes qui ne sont pas conformes aux directives ou instructions. **Les médicaments envoyés à l'école sans une documentation adéquate ne seront PAS administrés.**

10. Les médicaments à prendre dans l'après-midi ne sont généralement pas donnés à l'école lorsqu'il y a une sortie avant l'heure habituelle quand la dite sortie se situe avant 12:00.

**Poux de tête-** A la rentre scolaire, les parents devraient examiner leurs enfants afin de détecter les poux de tête. Des égratignures dans la tête ainsi qu'une intense démangeaison du cuir chevelu sont les principales indications des poux de tête. Leur présence peut être confirmés par une inspection visuelle des cheveux et du cuir chevelu sous une bonne source de lumière. Veuillez appeler l'infirmière de l'école si vous suspectez que votre enfant a des poux de tête. Ainsi, l'infirmière pourra suivre et contrôler les autres copains de classe afin d'éviter une contamination éventuelle. La présence des poux de tête doit obligatoirement attirer votre attention et votre action immédiate. Les élèves doivent être dépourvus même des oeufs de poux. Dans le cas contraire, ils seront retournés à la maison pour recevoir de instructions supplémentaires afin d'éliminer les œufs des poux.

### Cabinet de l'infirmière

1. Tous les élèves devraient au préalable obtenir un formulaire de permission d'auprès de leur enseignant permanent de classe avant d'aller voir l'infirmière. Un jeton sera exigé.
2. Les enseignants des cours particuliers (Art, Musique, Education physique, Bibliothèque, etc.) N'auront pas à envoyer les élèves chez l'infirmière sauf en cas de blessure ou d'urgence.

### PROCEDURES DE DISCIPLINE -PBIS (POSITIVE BEHAVIOR INTERVENTIONS & SUPPORTS-PBIS)

PBIS (Interventions et soutien pour un comportement positif) est un system ayant pour but...

- Enseigner et promouvoir socialement un comportement approprié à l'école et dans la vie
- une culture et un environnement sains, sûres et ordonnés à l'école
- un système de base de données afin de résoudre des problèmes et prendre des décisions

A l'école primaire Gard, nous allons utiliser 4 attentes universelles ou appliquées sur l'ensemble de l'école pour tous les élèves et le personnel :

- Respect de soit (Respect Self)
- Respect des autres (Respect Others)
- Respect de la propriété (Respect Property)
- Etre present et être prêt (Be There, Be Ready)

Toutes les attentes de comportement ou conduite sont liées à l'une ou l'autre de quatre attentes universelles. Les attentes de l' Ecole Primaire Gard sont résumées dans cette matrice universelle :

	<b>Respect de soi</b>	<b>Respect des autres</b>	<b>Respect de la Propriété</b>	<b>Etre présent, Toujours prêt</b>
<b>Salle de classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faire de son mieux dans son travail</li> <li>● Etre sur sa tâche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utiliser un langage doux</li> <li>● Garder ses mains, ses pieds, ses objets sur soi</li> <li>● Permettre aux autres de faire de leur mieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nettoyer ses restes</li> <li>● Utiliser les matériels avec attention ou soin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir ses crayons taillés</li> <li>● Apporter ses livres et ses devoirs en classe</li> <li>● Ecoute et suivre les directives</li> </ul>
<b>Dans l'allée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Marcher</li> <li>● Utiliser ses mains avec pr é caution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Niveau 0</li> <li>● Marcher du coté droit</li> <li>● Permettre aux autres de passer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Eviter de toucher les murs avec ses mains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Marcher en ligne droite</li> <li>● Regarder devant soi</li> </ul>
<b>Dans les toilettes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nettoyer ses mains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utiliser une voie basse à l'intérieur</li> <li>● Respecter l'intimité des autres</li> <li>● Attendre patiemment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utiliser uniquement ce dont on a besoin</li> <li>● Ne pas verser de l'eau en-dehors du lavabo</li> <li>● Jeter les papiers dans la poubelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utiliser les toilettes et laver les mains vite</li> <li>● Retourner en classe immédiatement</li> </ul>
<b>Cafétéria</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Manger sa propre nourriture</li> <li>● S'asseoir sur le siège et non sur ses jambes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utiliser une voie basse à l'intérieur</li> <li>● Garder ses mains, ses pieds, ses objets sur soi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● jeter le lait, les nappes, paille et les emballages</li> <li>● ramasser les détritrus sur le sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toujours marcher</li> <li>● Regarder devant soi</li> <li>● Utiliser ses mains avec précaution</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Marcher la bouche fermée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dépasser les autres poliment</li> </ul>		
<b>Récréation</b>  <b>A l'intérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir un plan</li> <li>● Faire attention aux autres</li> <li>● marcher</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Inclure tout le monde</li> <li>● Garder ses mains, pieds, objets sur soi</li> <li>● Utiliser la voix basse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utiliser les équipements correctement</li> <li>● Jouer uniquement aux endroits indiqués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Se mettre en ligne lorsqu'on attend le sifflet</li> <li>● S'asseoir lorsqu'on attend la sonnerie de détresse</li> <li>● Rester à l'intérieur des limites établies</li> </ul>
<b>Rassemblement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● S'asseoir sur les sièges et non sur ses jambes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Applaudir de manière appropriée</li> <li>● Garder ses mains, ses pieds, ses objets sur soi</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Garder le silence</li> <li>● Fixer les yeux sur l'orateur</li> <li>● Ecouter attentivement</li> </ul>
<b>Dans le Bus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Marcher vers ou hors du bus</li> <li>● S'asseoir sur le siège et non sur ses jambes</li> <li>● Regarder devant soi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utiliser des voix basses</li> <li>● Utiliser un langage doux</li> <li>● Garder ses mains, ses pieds, ses objets sur soi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Garder ses objets classiques dans son sac</li> <li>● Ramasser les débris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etre à distance quand on attend son bus</li> <li>● S'aligner vite et avec précaution</li> </ul>
<b>Entrée et sortie des classes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Marcher vers ou hors du bus</li> <li>● Utiliser ses mains avec précaution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Marcher sur sa droite</li> <li>● Niveau 0</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ne pas toucher aux murs avec ses mains</li> <li>● Garder ses objets classiques dans son sac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Regarder devant soi</li> <li>● se mettre a un endroit approprié à l'entrée tout comme à la sortie des classes</li> </ul>

A cette matrice Universelle ce qui suit s'applique également:

**Les élèves auront à laisser à la maison les objets qui causent de l'insécurité et ceux qui ne sont pas nécessaires à leur apprentissage en classe.** Ces objets sont les suivants (sans toutefois limiter cette liste à ceux-ci): les jouets; les couteaux; les armes; les équipements de sport; le tabac et objets y relatifs; l'alcool; les drogues et médicaments illégaux; les allumettes et briquets ; les laser. Selon la loi de l'Etat d'Illinois, les jouets en forme d'armes sont considérés comme des armes à part entière et par conséquent, les élèves trouvés en leur possession sont sujets à une suspension/expulsion de l'école.

**Toute et alors toute conduite prohibée par les règlements intérieurs ou par le code de discipline sera redressée et des conséquences appropriées pourvues.**

## Procédures disciplinaires

### Philosophie

C'est de la philosophie de l'école du district qu'avoir des règles et régulations qui donnent à chaque élève l'opportunité de travailler et d'étudier dans un environnement propice à l'apprentissage. Des élèves ont attend qu'ils soient courtois, diligents, honnêtes, respectueux, se soumettant aux règles et régulations de l'école district.

### Brimades

Notre école est convaincue que tous les enfants ont le droit absolu d'être éduqués dans un environnement sûr et sans danger et soient protégés des personnes qui pourraient vouloir leur faire du mal, les dégrader et commettre des abus sur eux. Il n'y a absolument rien qui justifie un comportement emprunt des brimades et il ne sera pas toléré sous aucune forme. Une brimade est ce désire intentionnel de vouloir blesser, menacer ou effrayer quelqu'un verbalement, non verbalement ou même par des agressions physiques. Cela apparaît lorsqu'une personne est exposée régulièrement et à tout moment aux actions négatives directes ou indirectes.

### Cyber-Brimades

La cyber-brimade est définie comme une brimade faite via l'utilisation de l'Internet, de manière interactive par le moyen des technologies et du numérique (tels que l'ordinateur, les PDAs, etc) et/ou par le moyen des téléphones mobiles. L'utilisation d'un ordinateur de l'école ou d'équipements électroniques dans le but de faire de la cyber-brimade est strictement prohibée. L'utilisation de la Cyber-brimade à partir de sa maison ou en-dehors de l'école à l'aide des équipements électroniques arrive à la discrétion matérielle et/ou substantielle de l'école et/ou une vraie menace seront un motif pour la mise en place d'une enquête pour savoir si ou non les lois ou les règlements de l'école en la matière ont été violées. Que la mauvaise utilisation soit établie, l'élève pourrait subir des conséquences disciplinaires appropriées à la fréquence et la gravité de la violation. Nous encourageons les élèves et les parents d'informer immédiatement le bureau de la direction de tous incidents en rapport avec des brimades.

### Gestion de salle de Classe

La gestion du comportement commence dans la salle de classe ou dans un autre lieu de l'école. Les enseignants ou autres membres du personnel en charge vont donner d'abord la priorité à la discipline en salle de classe ou le plan la gestion du niveau par palier. Le tableau suivant montre les cas de comportements les plus rapportés au Bureau de discipline (ODR-Office Discipline Referral) et le continuum des conséquences possibles. Le continuum est inclusif, et l'administration peut infliger n'importe quelle conséquence appropriée telle que prescrite par les Règlements intérieurs édictés par Bureau. Si nécessaire, une intervention physique sûre sera utilisée. Les lois concernant les procédures normales seront suivies

Brimades et/ou Cyber-brimades	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contacter le parent</li> <li>● Détention après les classes à l'école</li> <li>● Rédaction sur un sujet de recherche réflexive et de réflexion</li> <li>● Suspension à l'école (ISS) ou suspension en dehors de l'école (OSS)</li> </ul>
Langage Chronique Inapproprié (entendue ou vérifié par un adulte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contacter le parent</li> <li>● Présenter des excuses appropriées</li> <li>● Rétention du repas de midi</li> <li>● Détention après les classes à l'école</li> </ul>
Menace/Bagarre	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contacter le parent</li> <li>● Détention après les classes à l'école</li> <li>● Suspension à l'école (ISS, selon la gravité)</li> <li>● Suspension en dehors de l'école (OSS, selon la gravité)</li> </ul>
Aggression Physique unilatérale	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contacter le parent</li> <li>● Détention après les classes à l'école</li> <li>● Suspension à l'école (ISS, selon la gravité)</li> <li>● Suspension en dehors de l'école (OSS, selon la gravité)</li> </ul>
Récidive	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contacter le parent</li> <li>● Présenter des excuses appropriées</li> <li>● Rétention du repas de midi</li> <li>● Détention après les classes à l'école</li> <li>● Suspension à l'école (ISS, selon la gravité)</li> </ul>
Vol/ Dommage aux biens d'autrui	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enseignant et l'élève appellent le parent (si incident survenu en classe)</li> <li>● Administrateur et l'élève appellent le parent (si dommage causé aux biens d'autrui)</li> <li>● Détention après les classes à l'école</li> <li>● Restitution ou service rendu à la Collectivité</li> </ul>
Récidive d'un comportement perturbateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contacter le parent</li> <li>● Présenter des excuses appropriées</li> <li>● Rétention du repas de midi</li> <li>● Détention après les classes à l'école</li> <li>● Suspension à l'école (ISS, selon la gravité)</li> <li>● suspension en dehors de l'école (OSS, selon la gravité)</li> </ul>

**L'agence d'application de la Loi peut être contactée lorsque la santé/le sécurité/le bien-être des autres est en danger ou quand il y a possibilité de la violation de la loi.**

Si un élève est suspendu ou expulsé, une note écrite sera envoyée au parent/tuteur en même temps que les procédures normales et les voies d'appel d'une mesure prise. L'école va se conformer à l'IDEA (Individuals with Disabilities Education Act : Décret sur l'Éducation des personnes avec handicaps) lorsqu'elle discipline les élèves. Les interventions sur le comportement seront utilisées dans les cas des élèves ayant un handicap afin de promouvoir et renforcer des comportements désirables et réduire du même coup ceux qui sont inappropriés. Aucun élève de l'éducation spéciale ne devrait pas être expulsé si un acte particulier d'une grave désobéissance ou d'inconduite est une manifestation de son handicap tel déterminé lors de l'audience sur la manifestation de son handicap. Aucun élève de l'éducation spéciale dont une désobéissance ou une inconduite grave qui n'est pas une manifestation de son handicap ne peut être expulsé en suivant la procédure normale d'expulsion.

**Conduite dans le bus**

On attend des élèves de suivre tous les règlements de l'école qu'ils sont dans le bus. Un élève peut être suspendu du bus a cause de désobéissance ou mauvaise conduite commise pendant 10 jours consécutives et cela peut inclure non limités aux— les actes suivants :

1. violation d'un règlement de l'École ou d'une directive du District de l'École
2. Intentionnellement blesser ou menacer de faire du mal au chauffeur ou une autre passager du bus
3. Intentionnellement et/ou répétitivement dégrader le bus.
4. Usage repetee des obscenitees
5. Intentionnellement et de manaiier repetee desobeir aux directives du chauffeur ou autres superviseurs.

Ainsi que d'autres comportements du genre que le directeur/directrice juge comme manaces au bon fonctionnement du bus et/ou des ses passagers. Si un eleve est suspendu du bus scolaire a cause d'une grave acte de desobeissance ou de l'inconduite, le Comite de l'École peut le suspendre ddu bus pour une periode de 10 jours pour des rason de securite. Les cameras video et audio peuvent etre activees dans le bus afin d'enregistrer le comportement des leves et peuvent erte utilisees dns une enquete d'une faute d'inconduite ou d'accidents dans le bus.

Un eleve suspende du bus et qui n'a pas une autre moyen alternatif de transport pour venir a l'école, devra avoir une autre occasion d faire ses travaux pour avoir des points scolaires. Il est de la responsabilite des parents ou des tuteur d'informer l'acole a ce propso.

**Les gadgets électroniques**

1. Les téléphones cellulaires, les lecteurs personnels CD, les I-pods, ou autres équipements électroniques à tenir à la main doivent être fermés et gardés dans les cartables lorsque l'on est à l'école. *Les élèves apportent ces objets à leur risques et périls.*
2. Si un téléphone cellulaire ou autre objet électronique est confisqué, un parent ou tuteur voudra bien prendre des dispositions pour venir à l'école le retirer. Cet objet ne sera pas envoyé à la maison par le moyen d'un autre enfant membre de famille, par un ami, ou toute autre personne que le parent ou tuteur lui-même.
3. On conseil aux élèves de ne pas apporter des grosses sommes d'argent ou d'autres choses de valeurs a l'école. Les jouets et autres objets personnels ne devraient être amenés à l'école qu'avec la permission d personnel de l'école.
4. Les téléphones cellulaires ou autres équipements électroniques personnels peuvent être utilisés par le propriétaire dans le bus. Par conséquent, les écouteurs ou casques doivent être utilisés. Si un objet crée un dérangement ou devient un sérieux problème de comportement, ce privilège pourrait être retiré.

**Actes d'inconduite grave**

De tels actes comprennent les actes qui sont dangereux pour la sécurité des élèves ou d'autres personnes ou encore endommager les biens ainsi que des actes criminels. Ces actes sont très perturbateurs de l'environnement de l'école et vont, dans la majorité de cas, déboucher sur le renvoi de l'école pour une période de temps. Il s'agit de - sans que cette liste soit limitative : (La Police sera contactée quand c'est approprié de le faire).

- La possession, l'utilisation ou la distribution du cannabis, des substances réglementées, produits similaires à la drogue, inhalateurs sans prescription, l'alcool ou l'attirail de la drogue
- Le dommage criminel aux propriétés (sur ou en dehors de l'école). Les propriétés en dehors de l'école comprennent - sans toutefois que la liste soit limitée- les bus et les minibus ou autres équipements appartenant à l'école.
- Le dommage criminel ou le vol des biens appartenant au personnel de l'école (sur ou dehors de l'école)
- Le dommage criminel aux biens des élèves

- Vol
- Actionner faussement l'alerte de l'alarme incendie
- Allumer le feu, utiliser ou posséder les feux d'artifices ou des explosifs, ou allumer une bombe puante
- Possession d'une arme, chose semblable ou utilisation de tout objet pour faire du mal sur le corps d'une autre personne
- Défi ouvert et persistant aux autorités de l'école, insubordination notoire et/ou vulgarité dirigée contre les employé(e)s ou les travailleurs volontaires de l'école
- Se bagarrer ou agresser avec comme conséquence blessure corporelle sur une autre personne

### **Fouilles et saisies**

Les directives suivantes auront à être appliquées à toutes les recherches et saisies à l'intérieur de l'école ou des propriétés de l'école:

1. Les contrôles généraux des propriétés de l'école, y compris les tables des élèves et casiers (lockers) peuvent être effectués à tout moment.
2. Selon la loi de l'Etat d'Illinois, les Autorités de l'école peuvent mener une enquête ou exiger que l'élève coopère dans l'enquête si des informations précises glanées sur ses activités sur les comptes de réseaux sociaux sur internet montre qu'il y a violation des règlements disciplinaires et des directives générales de l'Ecole. Au cours de l'enquête on peut exiger à l'élève de montrer le contenu ainsi mis en cause afin que les Autorités établissent des faits.
3. Les autorités de l'école ont une raison justifiée pour mener de fouilles des propriétés lorsqu'elles sont convaincues qu'il y a des substances illégales, des objets dangereux, de la contrebande, des biens volés, ou tout autre article qui représente une menace pour la sécurité des autres. Les fouilles dans les propriétés de l'école, dans des objets du personnel et/ou d'un élève peuvent être effectuées. Les autorités qui sont chargées d'appliquer la loi peuvent être appelés à s'impliquer dans ces fouilles. Les objets impropres pour l'environnement scolaire trouvés seront saisis par les autorités de l'école et remis aux autorités légitimes ou simplement détruits.

Selon la loi actuelle, le terme "arme" signifie tout objet qui peut être utilisée pour causer du mal au corps. Les couteaux, les fusils, les armes à feu, menottes, la matraque, les explosifs, et "choses semblables" sont considérés comme des armes. Les objets tels que battes de baseball, tuyaux, bouteilles, serrure, bâtons, stylos, crayons, épingles, punaises, trombones, compas et autres choses du même genre peuvent être considérées comme de vraies armes s'ils sont utilisés ou si on a tenté de les utiliser pour causer du mal à un corps. Les élèves qui possèdent ou qui tentent d'utiliser, de contrôler, ou de transférer les armes peuvent faire face un minimum de conséquences allant d' 1-10 jours de suspension en-dehors de l'école. Les autorités chargées d'appliquer la loi peuvent en être informée.

## **RESIDENCE**

**L'inscription de l'élève & Comté comme lieu d'habitation-** Pour être inscrit à la Community Unit School District #15 (CUSD #15), les élèves doivent résider de façon permanente dans ce district de l'école avec leur(s) parent(s) naturel(s) ou avec le(s) tuteur(s). Les élèves et les parent(s)/tuteur(s) doivent impérativement être des résidents permanents du CUSD #15. Un résident se définit comme une personne qui habite de façon permanente dans le CUSD#15 et qui, à n'importe quel jour de l'école, est trouvable à l'adresse indiquée lorsqu'elle n'est pas au travail ou à l'école. Une personne qui possède des propriétés dans le district de l'école mais n'y réside pas n'est pas considérée comme un résident

**Preuve du lieu d'habitation-** la preuve du lieu d'habitation est exigée lorsque l'enfant est inscrit à l'école pour la première fois et à tout moment quand il change de lieu d'habitation. Le District d'habitation doit être vérifié par le bureau de l'école *avant* que l'élève soit inscrit dans un centre approprié.

1. un contrat de bail ou de location sous forme écrite, valide et actuel, ainsi que les factures des consommations courantes : gaz, électricité, eau, téléphone à domicile, ou télévision par câble. Ces preuves doivent comprendre le nom et l'adresse du parent/tuteur, OU
2. Un relevé d'impôt foncier actualisé du lieu d'habitation ou notarié, ainsi que les factures des consommations courantes : gaz, électricité, eau, téléphone à domicile, ou télévision par câble. Ces preuves doivent comprendre le nom et l'adresse du parent/tuteur, OU
3. une déclaration assermentée d'une tierce personne sur le lieu d'habitation rempli selon le système utilisé par l'école.

La déclaration assermentée devra être remplie et signée par le parent ou le tuteur ainsi que par le propriétaire légal ou le bailleur de la propriété ou l'élève et le parent/tuteur habite. La déclaration assermentée sera en vigueur jusqu'à ce le parent ou le tuteur va fournir de la preuve du lieu d'habitation exigée avant la fin de l'année scolaire en cours.

**Vérification du lieu d'habitation-** un représentant de l'école peut être commis à visiter l'adresse fournie par le parent ou le tuteur afin de vérifier de son effectivité. L'adresse du lieu d'habitation ainsi fournie doit être l'actuel lieu d'habitation où l'élève vit, lui et son parent ou tuteur pour la majorité de leur temps.

**Elèves en instance de transition vers un nouveau lieu d'habitation-** les élèves qui manquent de lieu d'habitation permanent ou un lieu d'habitation adéquat ont des droits à l'éducation : recevoir de l'aide afin de lever les barrières à leur succès scolaires . La loi de McKinney-Vento sur l'assistance prévoit que les élèves en traversant une telle situation sont habilités à être inscrits à l'école, avoir accès au transport, et aux autres services disponibles. Si vous êtes dans le besoin des références ou de l'assistance, veuillez contacter le bureau de l'école de l'élève.

## **PROGRAMMES SPECIALUX**

### **Art**

Les élèves vont apprendre l'histoire et le langage des beaux- arts. Les quatre beaux-arts sont les arts visuels (Visual Arts), le théâtre (Drama), la musique (Music), et le Mouvement (Movement). Les activités en classe comprennent la discussion et/ou les éléments sensoriels, les principes d'organisation et l'expression des qualités des beaux- Arts. Les devoirs pour la plupart dans ce cours sont destinés à remplir les fondamentaux du programme scolaire.

### **Programme d'enrichissement bilingue**

Les parents dont les enfants parlent l'Anglais peuvent choisir de faire commencer leur enfant en Maternelle ou au premier semestre en 1<sup>ière</sup> année avec la possibilité d'apprendre l'Espagnol en même temps qu'il développe la langue anglaise. Ceci est valable aussi en ce qui concerne l'enseignement des Math, la lecture, les sciences et les sciences sociales à travers des méthodes et des stratégies utilisant les deux langues qui permettront l'enfant de devenir bilingue. Ce programme est optionnel et va jusqu' en sixième année.

### **Les apprenants de l'Anglais (English Language Learners ELL)**

Lorsqu'un élève est identifié lors d'une étude sur les langues parlées à la maison comme ayant une autre langue que l'anglais comme sa première langue, il/elle sera examiné(e) en utilisant le W-APT afin de pourvoir de services appropriés de ELL . Les parents seront informés des résultats et recommandés un placement. L'élève Identifié comme ELL sera ensuite placé dans le Programme d'enrichissement de langues duelles ou dans un autre placement approprié basé sur les besoins individuels de l'élève en langue.

### **Musique**

Les élèves de l'école primaire Gard s'amuse tout en apprennent les comptes musicaux. Le programme de musique utilise les vidéos PowerPoint pour les chansons qui capturent l'attention des élèves tout en forgeant leurs habiletés dans les notions fondamentales de musique. Chaque leçon incorpore des jeux tout en respectant les normes nationales et de l'Etat d'Illinois en leçons de musique. Le programme utilise les méthodologies Kodaly et Orff. Les élèves chantent, se meuvent, jouent aux instruments et aux jeux, tout en créant, écoutant, répondant, apprenant et se produisant. Les élèves ont deux fois 40-minutes blocks de musique dans un cycle de 6 jours. Ils croissent leur potentiel en musique, devenant meilleurs, mélodieux, et adroits, lorsqu'ils participent en représentation musicale.

### **Education physique**

Le programme d'étude d'éducation physique de l'école primaire comprend aussi bien l'éducation sanitaire que physique. Les élèves apprennent à développer et à appliquer les capacités requises quotidiennement à la participation aux questions relatives à leur bien-être physique et aux activités de toute la vie qui contribuent aux habitudes et attitudes d'un style de vie sain. Les élèves sont encouragés à développer les attitudes positives au sujet d'eux-mêmes, au sujet de leurs habitudes sanitaires et activités physiques qu'ils choisiront d'adopter et entretenir toute leur vie durant pour garder une bonne condition physique. Les enfants développent aussi de la créativité, les capacités de résoudre un problème, l'esprit critique, les capacités de communications interpersonnelles à travers la kinesthésique et les activités de bien-être. Le programme d'étude d'éducation physique promeut l'éducation physique et sanitaire de l'enfant de manière complète.

## **VIE ESTUDIANTINE**

### **Animaux/animaux de compagnie**

Les élèves et/ou les parents ne sont pas encouragés de s'amener avec les animaux de compagnie à l'école. Un animal de compagnie nouvellement acquis produit de l'enthousiasme, mais des allergies et la peur qu'ont certains enfants des animaux rend cette exigence vraiment nécessaire.

### **Devoirs de classes**

A chaque printemps, les enseignants et la directrice vont commencer à confectionner des listes des classes pour l'année scolaire suivante. Tous les enseignants de l'Ecole Primaire Gard sont Hautement Qualifiées tel que l'exige le NCLB. Les parents ont la possibilité de demander de vérifier les qualifications de l'enseignant de leur enfant. Les demandes d'un



parent concernant les enseignants seront acceptées au cours de l'inscription; toutefois, à cause des considérations liées à la taille de classes et autres critères, il n'est pas toujours possible d'honorer ces demandes d'un parent. Des nouvelles listes seront affichées en août lorsque la directrice et les secrétaires retourneront à l'école et l'inscription des élèves terminées.

### Communication

Tout le personnel, enseignants des classes y inclus, communiquera avec les parents en utilisant une panoplie des méthodes suivantes, mais non limitées à celles-ci:

- Appels téléphoniques
- Notes écrites
- Les messages électroniques (emails)
- Bulletins d'informations (Newsletters)
- Pages du site web de l'Ecole
- Presence à l'école School Reach
- Visites à domicile

*Les parents devront régulièrement vérifier les sacs et les cahiers de communication/agendas de leur enfant afin de lire ces communications tout n'oubliant pas d'accéder aux informations électroniques disponibles.*

### Réunions (Avec les Parents)

Les réunions des Parents et Enseignants sont programmées après le premier et le quatrième trimestre de l'année scolaire. Nous enverrons plus d'informations au fur et à mesure que ces périodes approchent sur les choix sur le temps (heures). Dans les cas de familles mixtes et/ou séparées, nous tiendrons une réunion en demandant à tous ceux impliqués d'y assister afin de discuter des progrès de leur enfant. Les réunions peuvent être reprogrammées et/ou demandées à d'autres moments durant l'année scolaires si nécessaire et appropriés.

### Plans de crise

Les exercices d'évacuation en cas d'incendie et des catastrophes sont faites périodiquement en conformité avec les lois de l'Etat d'Illinois. Les enseignants réviseront les différents types de procédures d'urgence et assisteront les élèves à les appliquer de manière adéquate. Les élèves devraient se rappeler d'agir rapidement mais silencieusement lors de ces exercices. Les Plans de crise sont dans les dossiers de l'Ecole Primaire Gard et affichés dans les salles de classe.

### L'horaire journalier

*Horaire d'arrivée le matin*

7:30-8:05	Déjeuner
8:00	Portes ouvertes
8:05	Premiers son de cloche
8:10	Début de cours/leçons

***Il est très important de noter qu'il n'y a pas de supervision des élèves avant 7:30 le matin. Par conséquent, les élèves ne devront pas arriver avant cette heure. Tout élève arrivant avant 8:00 ne sera pas autorisé à entrer dans les bâtiments à moins qu'il ait déjà pris son déjeuner.***

*Horaires de sortie de l'Ecole Primaire Gard*

Sorties Régulières	Sortie 1 Heure avant l'heure régulière	Sortie le jour de SIP	
14h45	13h45	11h45	Sortie pour la maternelle Sortie de tous ceux qui vont par le moyen du bus
14h55	13h55	11h55	Les élèves piétons, ceux qui sont à vélo et ceux qui attendant leurs frères et soeurs à la cafétéria pour être accompagnés
14h55	14:00	12:00	Les élèves habitant la campagne qui viennent en bus

- Les élèves piétons et ceux qui viennent à vélo entrent par les portes de devant. Les élèves ne devraient pas être déposés des véhicules devant l'école ni n'importe où sur la 15<sup>eme</sup> rue.

- Les voitures arrivent et sortent par l'entrée du parking Ouest. Les parents doivent restés en ligne pour prendre leurs enfants. Veuillez ne pas parquer et puis marcher pour prendre les élèves car il est dangereux d'avoir les piétions sur le parking lorsque les véhicules sont en mouvement.
- les élèves qui viennent en bus urbains et ruraux arrivent et sortent par les portes de l'entrée principale de devant. Seuls les élèves qui habitent le nord de la 4<sup>ème</sup> Rue, l'Ouest de la Grand Avenue, ou l'Est des lignes de chemin de fer, et qui sont en 3<sup>ème</sup> Année ou en classes inférieures sont autorisés à aller en bus.
- Les élèves qui attendent leurs frères et sœurs de Middle School/High School doivent aller à la cafétéria. Aucun élève de l'école primaire n'est autorisé à aller à la Middle School/High School jusqu' à la sortie sans permission.
- Si les parents doivent venir à pied pour récupérer leurs enfants après l'école, les élèves vont sortir par les portes du cercle des voitures et les parents peuvent attendre sur les bancs. Les parents qui viennent en voitures ne doivent pas utiliser le cercle des voitures ou le parking qui se trouve devant l'Ecole primaire Gard, puisqu'il est réservé aux parents des élèves de la Middle School/High School .

## Code d'habillement

L'habillement et la toilette sont de la responsabilité des élèves et de leurs parents. Toutefois, l'école exigera une notification sur l'habillement et la toilette de l'élève s'ils sont dangereux pour **sa sécurité et sa santé** ou celles des autres élèves et/ou s'ils provoquent une perturbation **importante** (générale) à l'école

- Les des objets dont le logo est lié à l'alcool, au tabac, ou autres drogues, les obscénités, ou menaces et moins encore la violence sont prohibés
- **LES CHAUSSURES DE SPORT SONT EXIGES POUR LE COURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET LA RECREATION.**
- Le port des objets tels que les habits à ventre nu, les hauts en bretelle spaghetti, les hauts en lanières, les panta-courts, les habits transparents, les sous-vêtements visibles, pantalons amples, les pyjamas, et les jupes fendues sur les cuisses NE sont PAS autorisés.
- La violation de ces règles va déboucher sur le fait de donner des habits appropriés à porter. Un élève pourrait aussi être retourné à la maison afin de changer d'habits ou les parents pourraient être appelés pour apporter des habits de change.
- Les chapeaux/képis, les capuches, et les lunettes fumées devront être enlevés lorsque l'élève entre dans les bâtiments de l'école. Les sandales et autres chaussures sans lacets ne devront pas être portées pour des raisons de sécurité et ne pourront pas être portées durant le cours d'éducation physique ou pendant la récréation

Les élèves devraient éviter de porter des manteaux et les habits coûteux à l'école. Les manteaux seront saisis et gardés dans un endroit prévu et ne seront pas autorisés à porter en classe. **L'Ecole primaire Gard n'est pas responsable des pertes et dommages subis par des biens.** Des objets qui pourraient causer des blessures ou dommage aux biens des personnes ou de l'école sont prohibés.

## Voyages sur terrain

Les voyages sur terrain pourraient être faits tout au long de l'année. Les parents seront informés à l'avance par écrit de tous les voyages sur terrain. Si le formulaire de permission n'est pas dans le dossier de la direction et/ou de sa classe, l'élève ne sera pas autorisé à faire le voyage. Le comportement de l'élève dans les voyages doit satisfaire les attentes de l'école. Un mauvais comportement de la part de l'élève pourrait déboucher sur l'exclusion de sa participation aux voyages sur terrain.

Les chaperonnes pour les voyages sur terrain sont désignés par les enseignants sur base des besoins de supervision et de la disponibilité de l'espace. Les chaperonnes pourraient être demandées de payer eux-mêmes leurs propres frais liés aux voyages sur terrain. Les parents ne sont pas autorisés à transporter leurs enfants à un voyage sur terrain en allant comme au retour. Selon la loi, tous les élèves doivent prendre le bus scolaire comme moyen de transport. Les chaperonnes d'un voyage sur terrain seront chargées de superviser un petit groupe d'enfants pour raison de sécurité et pour contrôle de leur comportement, et sous la direction de l'enseignant en charge de la classe. Les enseignants expliqueront aux chaperonnes les règles et les lignes directrices de conduites des voyages sur terrain avant le voyage. Les chaperonnes pourraient emmener d'autres enfants dans le voyage sur terrain.

## Restauration

Les déjeuners et les dîners seront servis chaque jour. Les déjeuners sont servis de 7:30 à 8:05 à l'Ecole primaire Gard. Les élèves devraient payer par avance leurs repas en envoyant l'argent à la cafeteria via leur enseignant. Le déjeuner est gratuit mais le prix du dîner s'élève à \$2.90 (augmentation des prix) pour le repas normal et de \$.40 pour le déjeuner réduit. Tous les paiements doivent être faits au profit de CUSD #15 (Community Unit School District #15). A une date ultérieure, chaque élève recevra une carte de dîner qui peut être scannée à l'ordinateur. Nous allons passer aux scannages par emprunt digital qui remplaceront les cartes. Les états du compte sont disponibles sur demande. Si le solde du compte d'un élève dépasse l'équivalent de 5 dîners, la cafeteria peut refuser d'accorder un repas supplémentaires. Tous les élèves sont sommés de prendre un dîner. Par conséquent, lorsque le solde du compte devient négatif, un sandwich et du lait uniquement sont fournis. Si le solde du compte reste négatif, les parents recevront une lettre de la cafeteria. Veuillez à garder un solde positif du compte des dîners de votre enfant. Les repas gratuits et réduits sont disponibles pour les familles qui remplissent les conditions fixées par les instructions de l'Etat fédéral à condition d'en faire la demande (appliquer). **Les formulaires doivent être remplis annuellement et sont disponibles à la direction de l'école.** Les formulaires sont doivent être remplis complètement avant d'être retournés à la direction de l'école. Si vous avez des questions concernant les soldes de dîners de votre enfant ou concernant la cafeteria, veuillez contacter la direction de l'école.

C'est préférable que les élèves n'apportent pas de boissons gazeuses à l'école pour leur dîner.

## Invitations et cadeaux

Si les enfants apportent des invitations à des réceptions à distribuer à l'école, elles devront être pour **TOUS** les garçons et **TOUTES** les filles de sa classe et non pour juste quelques amis proches. De même, les cartes et cadeaux d'un élève à un autre NE doivent PAS être amenés à l'école. L'école ne peut pas fournir des adresses, des numéros de téléphone des enfants fréquentant l'école (CUSD #15 schools).

## **Objets perdus et retrouvés**

Tout objet trouvé appartenant aux élèves devraient être apportés à l'endroit où des objets perdus et retrouvés indiqué à cette fin dans le bâtiment pour les réclamer. Les articles non réclamés pendant une période raisonnable de temps seront enlevés de l'école.

## **Notes venant de la maison**

Les élèves doivent avoir une note signée par un parent ou tuteur dans les situations suivantes :

- Justification d'une absence, à moins qu'un appel à l'école avait été fait
- Requête qu'un élève quitte les cours de l'école pour une raison quelconque durant les heures des cours
- une requête demandant de ne pas faire participer l'élève dans une récréation à l'extérieur ou au cours gymnastique doit être accompagnée d'une note du docteur.

Si votre enfant va à la maison par une autre voie que d'habitude, une note ou un appel téléphonique est exigé au plus tard à 14 :00. Si nous n'avons pas été notifiés d'un quelconque changement par le parent, nous enverrons l'enfant à la maison par la voie qu'il/elle emprunte d'habitude. **Si les enfants prévoient d'aller à la maison avec un autre enfant, les parents doivent en informer l'école.**

## **Dédoublage/Passage de classe**

Une bonne fondation peut déterminer la réussite ou l'échec en classes de primaire. Les enfants entrent à l'école avec des niveaux de développement divers. Les besoins de chaque enfant seront adaptés à son niveau et le niveau de l'élève sera emmené le plus haut possible. Toutefois, cela peut être insuffisant de ramener l'élève à la réussite au degré suivant. Les enseignants essaient de tenir les parents au courant des progrès de leur enfant et de l'éventualité de reprendre de classe. L'éventualité de la reprise de classe sera discutée aux réunions du troisième trimestre. Le Code scolaire Illinois 105 ILCS 5/10-20.9b stipule que c'est l'école qui détermine l'admission pour l'année suivante. La décision est basée sur les facteurs qui ont un impact à la fois sur l'élève et l'école. La loi de l'Etat d'Illinois n'autorise pas de montée de classe pour des raisons sociales.

## **Emprunt des livres scolaires**

L'emprunt des livres est payant et devrait être payé lors de l'inscription de votre enfant. L'emprunt des livres pour les élèves du niveau primaire se lève à \$60. Le montant peut être payé au bureau. Les élèves qui sont qualifiés pour des repas gratuits ou à prix réduits sont en même temps aussi qualifiés pour la dispense des frais scolaires. Voir la section sur Les Services de restauration pour des plus amples informations sur la demande pour bénéficier des repas gratuits ou à prix réduits.

## **Téléphone**

L'usage du téléphone par les élèves est déconseillé exception faite dans les cas d'urgence. S'il y a des changements dans les dispositions (activités) après l'école, veuillez informer l'école avant midi. Confusion sur les activités extrascolaires, telles que les événements sportifs programmes, les dispositions familiales, et/ou les objets classiques publiés à la maison ne sont pas considérées comme urgentes.

## **Petits plaisirs**

Nous adorons aider les élèves à célébrer les anniversaires! Etant donné l'augmentation du nombre d'enfants ayant des allergies alimentaires, nous préférons des célébrations d'anniversaires "sans nourriture". Les enseignants ont, chacun, des manières particulières d'aider les élèves à célébrer leurs anniversaires de naissance à l'école. Si vous souhaitez aider votre enfant à célébrer son anniversaire à l'école, voici quelques options:

- Choisir et acheter un "Livre d'anniversaire" pour la bibliothèque en l'honneur de votre enfant
- Envoyer des stylos, des signets pour le livres, ou des petits objets pour votre enfant à offrir à ses copains (copines) de classe.

Si des petits plaisirs doivent être envoyés à l'école pour célébrer un anniversaire d'enfant, les articles doivent impérativement être achetés au supermarché ou à la boulangerie et montrer les informations sur le régime et la nutrition sur l'emballage. Les articles faits maison (préparés à la maison) ne devront pas être envoyés à l'école.

## **Visiteurs**

Les parents/ tuteurs sont toujours les bienvenus pour visiter leurs enfants dans la salle de classe au cours de l'année scolaire. Lorsque vous faites une visite d'une salle de classe, veuillez faire prendre des dispositions préalables avec l'enseignant et passer d'abord au bureau avant de visiter la salle de classe, signer l'entrée, et prendre un macaron de visiteur avant d'aller

dans la salle de classe. Pour donner un message, des objets personnels, des livres, de la nourriture, etc., veuillez passer par le bureau. Veuillez ne pas aller directement dans la salle de classe.

## **DOSSIER SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE**

Lors de la première inscription dans une école publique de l'Etat d'Illinois, un Acte de naissance officiel doit être présenté pour en faire une copie à mettre dans le dossier de l'élève.

Les informations suivantes font partie des droits et obligations des parents, des élèves. La loi sur le dossier scolaire de l'Etat d'Illinois (Illinois School Student Records Act).

Un dossier permanent d'un élève doit comprendre les éléments suivants:

- Informations d'identification de base: incluant noms, adresses, date de naissance, genre et numéro de téléphone aussi bien des parents que de l'élève
- Résultats (bulletins) scolaires: incluant les années fréquentées, le dernier niveau atteint, et le rang en classe
- La fiche de fréquentation (présences et absences)
- Dossier sanitaires et rapports d'accidents: fichier d'autorisation de publication des informations du dossier permanent ; et peut également inclure les mentions et les prix obtenus sans oublier des informations sur la participation dans des activités athlétiques et sponsorisées par l'école.

Un dossier temporaire d'un élève devra comprendre:

- Un fichier autorisant la publication temporaire de informations du dossier

Il pourrait inclure:

- Les informations sur l'historique de la famille; les points sur le test d'intelligence; le résultat du test d'aptitude; résultats du test sur l'accomplissement; étude locale sur la langue; ou autre informations pertinentes sur l'éducation de l'élève.
- Pour les élèves de l' Education spécialisée, il pourrait comprendre en plus un dossier de l'éducation spécialisée

Vous avez le droit de :

1. de vérifier et d'avoir une copie du dossier permanent et temporaire. L'école fait payer \$.05 par page copiée.
2. Contrôler l'accès et la divulgation des informations du dossier de l'élève et de demander une copie des informations divulguées
3. Contester le contenu du dossier scolaire de l'élève.

Sous certaines conditions, les informations du dossier de l'élève peuvent être divulguées sans l'accord parental ou même sans notification. Pour de plus amples informations, une copie complète des règlements protégeant les informations du dossier de l'élève se trouve dans le dossier gardé dans le bureau de l'école ou dans celui de la direction.

## **TEST**

### **ACCES for ELL's© de l'évaluation de la fluidité dans la langue anglaise**

ACCES for ELL's© est une évaluation consistant à mesurer les progrès de l'apprenant en anglais dans l'acquisition de l'anglais. Ce test est administré une fois dans l'année, habituellement en janvier et en février. ACCESS mesure les aptitudes en Elocution, l'Ecoute, la Lecture et la Rédaction en anglais. Un élève sera évalué en utilisant un système de points de 1 pour *Débutant en anglais* à 6 pour *Approchant un enfant natif en anglais*. Si l'Apprenant réalise un résultat de 4.8 sur toutes les matières (tous les quatre domaines), alors l'élève est considéré comme apte (fluide). Ces résultats aident les éducateurs dans le placement des élèves dans les services de langagiers appropriés.

### **Test d'Evaluation de l'Etat d'Illinois [Illinois State Assessment Tests (ISATs)]**

A l'heure actuelle, le type des tests standardisés qui sera exigé aux élèves de l'école primaire au printemps 2019 n'est pas encore connu. Les nouveaux tests qui ont été administrés au printemps 2018 continueront au printemps de 2019 selon l'ISBE. En ce moment-la, il y aura un test du Window et il sera administré aux élèves des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années.

## TRANSPORTATION

### Les Bus

Les élèves et les parents voudront se familiariser avec les réglementations de la transportation par bus car la sécurité et le bien-être de tous est sujet un très important aux yeux des écoles de Beardstown (CUSD #15). On attend des élèves qui prennent les bus d'être courtois envers leurs camarades élèves, le chauffeur du bus, le guide (contrôleur) des buses, et/ou envers le superviseur.

Le chauffeur du bus est le responsable de tous les élèves qui y montent et est doté de la même autorité que celle de l'enseignant dans une salle de classe. Le droit des élèves à prendre le bus est lié à leur bon comportement et à l'observance des réglementations. La sécurité exige une pleine coopération. Il est du devoir du chauffeur d'informer le directeur de transport ou le directeur de l'école par écrit lorsque les élèves ne se conduisent pas correctement dans le bus. En plus des règlements ci-dessous, toutes les règles, instructions, et conséquences s'appliquent à la circulation par bus.

Les élèves doivent:

- Coopérer avec les chauffeurs, les contrôleurs, et les sponsors
- Être à l'heure aux arrêts de bus indiqués
- S'interdire toutes conversations inutiles avec le chauffeur
- Rester assis quand le bus est en mouvement
- Se conduire de manière appropriée comme dans une salle de classe
- S'empêcher de jeter des débris et autres articles au sol dans le bus ou à travers la fenêtre du bus
- Ne jamais sortir les bras, les jambes ou la tête par les fenêtres du bus
- S'interdire de vandaliser ou d'endommager le bus ou une partie du bus
- Faire immédiatement rapport d'un dommage au chauffeur du bus
- Entrer et sortir du bus uniquement aux arrêts indiqués. Lorsque les élèves doivent traverser la route pour atteindre le bus, le chauffeur leur fera le signe de la main après s'être assuré(e) qu'il n'y a pas danger venant des autres automobiles
- S'interdire de tenter d'entrer dans le bus alors qu'il est en mouvement
- Attendre le signal du chauffeur avant de traverser rapidement
- Faire usage des sorties d'urgence en cas des vraies urgences
- Obéir à toutes les règles du bus telles que postées
- Occuper les sièges assignés par le chauffeur

Chaque bus scolaire des écoles de Beardstown (CUSD #15) est équipé d'une camera qui enregistre une vidéo de la façon dont les élèves s'y comportent. Le but déclaré de ce contrôle est de limiter le mauvais comportement dans le bus afin d'assurer à tous les élèves de la sécurité dans le transport en bus. Qu'un élève ait un problème dans le bus, le directeur de transport et/ou le directeur de l'école peut être amené à visionner la vidéo afin de déterminer la (es) cause(s) de ce problème. Étant donné l'obligation du respect de la vie privée de l'élève, seules les autorités pourraient visionner la vidéo. Dans le bus les élèves sont sous la supervision du chauffeur du bus. Le code scolaire permet de prendre des actions disciplinaires appropriées dans le cas d'une mauvaise conduite dans le bus. Des actes mineurs de méconduite qui sont rapportés par le chauffeur du bus sont vont résulter en conséquences pour l'élève.

Tout transgression flagrante des règles pourrait résulter en une suspension immédiate du bus et/ou d'une suspension de l'école allant de 1 à 10 jours. Les élèves auront l'occasion de s'expliquer sur le comportement. Les parents seront immédiatement informés, et une lettre sera envoyée pour expliquer la raison du renvoi de l'élève du bus et le droit de parent de faire appel de la décision.

## **CONDITIONS CLIMATIQUES ET URGENCES**

Lorsque la neige ou d'autres conditions d'urgence forcent soit l'annulation ou une sortie avant l'heure habituelle de l'école, une information sera donnée le plus tôt possible au moyen d'un message pour atteindre l'école. L'information sera également donnée par la voie des stations de télévisions et de radios suivantes : Télévision stations WICS (Channel 20-Springfield), WGEM (Channel 10-Quincy), et KHQA (Channel 7-Quincy); et Radio stations WRMS (94.3 FM), WIBI (91.1 FM), WIUM (91.3 FM), WIUW (89.5 FM) WEAI/WLDS, et WJIL/WJVO. Chaque élève doit savoir à l'avance où aller dans le cas d'une sortie avant l'heure habituelle. S'il y a des dispositions spéciales, l'enseignant devrait être mis au courant du changement de la routine de l'enfant.

Les enfants iront jouer à l'extérieur à toutes les récréations lorsque la température et le vent frais sont de 20 degrés ou plus à moins qu'il pleuve, qu'il y ait de la grêle, des éclairs, ou qu'il neige. Si les conditions sont favorables à un tonnerre ou tornades imminents, les élèves pourront rester à l'intérieur. Si le vent frais tombait en dessous de 20 degrés, la récréation sera faite à l'intérieur, et si l'indice de chaleur monte au-dessus de 95 degrés, la récréation pourrait se faire à l'intérieur.

**Veillez vous rappeler d'envoyer des manteaux, des gants, et de bonnets à l'école par votre enfant chaque jour tout au long des mois d'hiver. Il est dans l'intérêt des élèves d'avoir ces articles à l'école à tout moment. Ainsi, ils pourront se garder au chaud et au sec ou éviter de tomber malade.**

## **REGLES DE BIEN-ETRE**

Le Comité de Gestion des Ecoles de Beardstown (Board of Education of Community Unit School District #15) est commis à fournir un environnement d'apprentissage qui soutient et promeut le bien-être, une bonne alimentation, et un style de vie active. En outre, le Comité est conscient de la relation positive entre une bonne alimentation, l'activité physique, et les capacités des élèves à se développer et apprendre. L'environnement de l'école dans son ensemble doit être aligné sur des objectifs scolaires sains propres à influencer positivement sur les pensées et les habitudes des élèves mais aussi promouvoir la bonne santé et le bien-être, une bonne alimentation, et une activité physique

## **APPENDICE**

### **S'ADAPTER AUX PERSONNES AVEC HANDICAPS**

Des personnes avec handicaps auront à bénéficier de l'opportunité de participer dans tous les services, programmes, ou activités financés de l'école. Elles devront alors informer le surintendant ou le directeur de l'école si elles ont un handicap qui exige une assistance ou des services particuliers. Dans le cas échéant, préciser le genre de services appropriés. Cette notification devrait être faite en avance le plus longtemps possible précédent la fonction, le programme ou la réunion financés de l'école.

### **REGLEMENTS SUR L'AMIANTE/ INFORMATION SUR LES PESTICIDES**

Cet avis est publié pour informer les occupants du bâtiment d'un potentiel danger et où se situent des matériaux contenant de l'amiante. Il a été décidé par Illinois Department of Public Health (Ministère de la Santé Publique de l'Etat d'Illinois) et par l'United States EPA que l'amiante représente un potentiel danger. Par conséquent, des dispositions devraient être prises pour éviter la distribution de tout matériaux contenant de l'asbeste.

Des matériaux contenant de l'amiante ont été découverts dans les bâtiments suivants: L'Ecole primaire Gard. Toute prévue de perturbation ou de changement dans l'état des choses seront documentées dans le plan de gestion (management) comme le recommande la loi.

Le personnel de nettoyage et de maintenance qui remarque un danger concernant de l'amiante va prendre des précautions particulières quand ils travaillent à se protéger comme il le faut contre des matériaux contenant de l'amiante. Tous les matériaux contenant de l'amiante sont inspectés et évalués périodiquement et des mesures additionnelles sont prises si besoin est de protéger la santé des occupants du bâtiment.

Asbestos Program Coordinator:  
IDEAL Environmental

2904 Tractor Lane  
Bloomington, Illinois 61704  
800-535-0964

Le CUSD #15 (Les Ecoles unies du district 15) a un Integrated Pest Management (IPM = Integrated Pest Management Policy = Les règlements sur la Gestion Intégrée des pestes) Policy qui comprend également en son sein la maintenance des bâtiments, l'assainissement, les barrières physiques et, comme dernier recours, le moyen le plus sécurisant et efficace : le pesticide. Bien que nous n'ayons pas l'intention de pomper ou de pulvériser les pesticides, mais dans l'éventualité où ceci s'avère nécessaire, nous allons créer un enregistrement volontaire. En mettant votre nom sur la liste, vous demandez d'être prévenu deux jours avant de la pulvérisation du pesticide. Dans l'éventualité d'une urgence extrême et que les pesticides doivent être utilisées immédiatement, nous vous informerons le plus tôt que possible. Contactez le Board Office (Le bureau du Comité de gestion de l'Ecole) si vous souhaitez être ajouté(e) au registre.

### **LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE DES ENFANTS SUR INTERNET**

La Children's Online Privacy Protection Act (loi sur la protection de la vie privée des enfants sur Internet) donne aux parents le contrôle sur le type d'informations que les sites web récolte sur les enfants. Beaucoup de compagnies, par contre, ne fournissent pas des informations sur le type des données qu'une application du téléphone portable récolte, qui aura accès à ces données, et sur le comment elles vont être utilisées. En permettant à votre enfant d'avoir accès aux jeux et aux autres applications apparemment non nocifs d'un smartphone ou de l'ordinateur l'expose aux risques d'une intrusion du marketing (publicité) et à l'accès aux informations personnelles.

Une récente étude sur les applications sur les enfants faites par la Federal Trade Commission ( La Commission Fédérale du Commerce) a découvert que 10 pourcent d'applications sur les services des réseaux sociaux n'ont pas divulgué leur présence; 17 pourcent d'applications permettent aux enfants de faire des achats sans le consentement de leurs parents/tuteurs; et 58 pourcent contiennent des publicités permanentes tandis que moins de 20 pourcent ont révélé que la publicité va apparaître.

Les suggestions suivantes peuvent aider les enfants épargnés à être bombardés des messages publicitaires indésirables et de faire des achats non prévus mais aussi contre la divulgation des informations personnelles et de les localiser:

- Trier les applications que vous laissez votre enfant utiliser. Essayer par vous-même les applications afin de vérifier la présence des messages publicitaires et/ou les réseaux sociaux ainsi que les options d'achats avant d'en permettre à votre enfant l'accès.
- Trier des activités qui n'exigent pas l'accès à l'Internet ou une application, telles que regarder les photos de famille ou écouter de la musique pré sélectionnée, visionne et approuvée par vous.
- S'assurer que la capacité de faire des achats sur le net est protégée par un mot de passe.
- Mettre en place des règles et des conséquences expliquant que tous les achats faits via un smartphone ou ordinateur doivent impérativement avoir l'aval des parents/tuteurs.
- Prévenir les enfants du danger des réseaux sociaux et autres sites web et/ou applications qui localisent les gens.
- Contrôler l'utilisation de l'ordinateur et du smartphone chaque fois et où il est possible de le faire.

Pour plus d'informations sur le Children's Online Privacy Protection Act, veuillez voir les liens suivants:

[www.ftc.gov/opa/2012/12/kidsapp.shtm](http://www.ftc.gov/opa/2012/12/kidsapp.shtm)

[www.ftc.gov/opa/reporter/privacy/coppa.shtml](http://www.ftc.gov/opa/reporter/privacy/coppa.shtml)

### **DECLARATION D'EGALITE D'OPPORTUNITE**

L'égalité d'opportunités de l'égalité d'éducation et parascolaire sont disponibles pour tous les élèves sans distinction de race, de couleur, de nationalité, de sexe, de l'orientation sexuelle, du genre, d'ascendance, d'âge, de religion, des croyances, d'handicap physique ou mental, du statut de sans abris, de statut marital actuel ou potentiel ou du statu parental, y inclue femmes enceintes. Aucun élève ne verra refuser une égale accès aux programmes, activités, services ou autres avantages et être limité(e) l'exercice de tout droit, privilège, avantage, ou à l'éducation ou aux programmes et activités parascolaires sur base de son sexe ou orientation sexuelle.



Tout élève ou parent/tuteur ayant des inquiétudes au sujet de l'équité du sexe ou l'égalité d'opportunités devrait contacter le superintendant.

**AVIS SUR LE FAMILY EDUCATIONAL RIGHTS & PRIVACY ACT (Décret sur les droits à l'éducation et à la vie privée de famille)**

Le Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA) donne des moyens aux élèves sur certains droits en égard de leurs résultats scolaires. Ce sont les suivants:

1. Le droit de vérifier et de revoir les résultats scolaires de l'élève 45 jours à partir du jour où le District reçoit une requête pour accéder aux données. Un parent/tuteur ou un élève ayant droit devrait soumettre au conservateur, Directeur, ou à toute autre personne attitrée des requêtes écrites qui indiquent le(s) résultat(s) qu'il souhaite vérifier. Le responsable attitré du District prendra des dispositions pour en permettre l'accès et informer le parent/tuteur ou l'élève ayant droit de l'heure et de la place où les résultats scolaires seront vérifiés. Si les résultats ne sont pas conservés le responsable en charge du District à qui a été soumise la requête, ce responsable indiquera au parent/tuteur ou l'élève ayant droit de la personne attitrée à qui la requête devrait être adressée.
2. Le droit de demander une correction des résultats scolaires de l'élève que le parent/tuteur ou l'élève ayant droit croit être incorrecte ou fallacieuse. Un parent/tuteur ou un élève ayant droit peut demander au District de corriger les résultats qu'ils pensent être inexacts ou fallacieux. Ils devront, pour cela, écrire au responsable en charge de la conservation du District au sujet de ces résultats, identifier clairement la partie des résultats qu'ils veulent changer, et préciser en quoi ils sont inexacts ou fallacieux. Si le District décide de ne pas corriger les résultats comme demandé par le parent/tuteur ou par l'élève ayant droit, le District va en informer le parent/tuteur ou l'élève ayant droit ou encore de leur droit à une audition concernant la demande de la correction des résultats. Des informations supplémentaires sur les procédures d'audition seront fournies au parent/tuteur ou à l'élève ayant droit en même temps que la notification du droit de l'audience pour appel.
3. Le droit de d'accepter les divulgations des informations concernant l'identité personnelle contenue dans le dossier scolaire sur le parent/tuteur ou l'élève ayant droit, à l'exception faite que l'étendue que le FERPA autorise à pouvoir divulguer sans leur consentement. Une exception qui permet de divulguer sans leur consentement est la divulgation aux officiels de l'école ayant un intérêt légitime avec l'éducation. Un officiel de l'école est une personne employée par le District dans l'administration, à un poste académique, un personnel de soutien (y compris le personnel de l'unité d'application des lois et de santé); une personne ou une entreprise avec laquelle le District a un contrat (tels que les avocats, l'auditeur, ou agent de collection); ou une personne servant dans le Comité de l'enseignement. Un officiel à un intérêt légitime de l'éducation si l'officiel a besoin de passer en revue un dossier scolaire dans le but de remplir ses responsabilités professionnelles. Sur demande, le District divulgue les résultats (éléments du dossier) d'éducation sans consentement aux officiels d'une autre école dans laquelle l'élève cherche ou a l'intention de trouver de l'inscription.
4. Le droit de se plaindre auprès du U.S. Department of Education (Ministère national de l'éducation) concernant le supposé manque du District de se conformer aux prescriptions du FERPA. Le nom et l'adresse du bureau qui administre le FERPA est celui-ci:

Family Policy Compliance Office  
U.S. Department of Education  
400 Maryland Avenue, S.W.  
Washington, D.C. 20202-4605

Les informations de l'annuaire peuvent être divulguées sans une notification préalable ou un consentement à moins que le parent/tuteur ou l'élève ayant droit ait notifié le Records Custodian (Le Conservateur des dossiers scolaires) ou un autre officiel par écrit, avant le mois d'octobre de l'année en cours, qu'il/elle ne veut pas qu'une partie ou toutes les informations de l'annuaire scolaire soient divulguées. Les informations de l'annuaire scolaire comprennent le nom de l'élève, son adresse, son (ses) numéro(s) de téléphone, la date et le lieu de naissance, sa spécialisation, sa participation dans les activités officiellement reconnues de dans des sports, son poids et sa taille en tant que membre des équipes d'athlétisme, les dates de fréquentation, les diplômes et les prix reçus, la liste des agences et institutions récemment fréquentées.

**Demande d'Information Personnelle pour études**

Les officiels de l'école et les membres du personnel ne demanderont pas, ni ne divulgueront l'identité de n'importe quelle élève qui remplit les informations d'une étude ou d'une évaluation (créée par n'importe quelle personne ou entité, y compris l'école ou le district) contenant un ou plus des éléments ci-après:

- Les affiliations politiques ou les croyances l'élève ou du parent /tuteur de l'élève
- Des problèmes mentaux ou psychologiques de l'élève ou de sa famille
- Ses attitudes comportementales dans le domaine sexuel
- Comportement illégal, anti-social, auto-incriminatoire, ou dégradant
- Les évaluations critiques ou autres individus avec qui les élèves ont des relations proches
- Les relations légalement, privilèges ou choses analogues reconnues, comme celles entretenues avec les avocats, les médecins, ou les ministres
- Les pratiques religieuses, les attaches, ou croyances de l'élève ou du parent/tuteur
- Revenus autre que ceux exigés par la loi pour déterminer l'éligibilité pour participer au programme ou pour recevoir une assistance financière sous ce programme

Le parent/tuteur de l'élève peut vérifier l'étude ou l'évaluation sur ce, et refuser d'autoriser son enfant de participer à cette étude/évaluation. L'école ne va pas pénaliser aucun élève dont le parent/tuteur qui utilise cette option.

### **REGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'INTERNET ET L'ORDINATEUR**

Les ordinateurs branchés à l'Internet et l'accès à l'Internet a été prévu à l'École Primaire Gard afin de renforcer les connaissances de ses élèves dans les programmes d'enseignement scolaires et leur utilisation est limitée à ces buts-là. Les élèves qui font mauvais usage des ressources en ordinateurs pour leur détente personnelle sans rapport avec les activités scolaires ou tout autre usage contraire à ce règlement peut être sujet à une punition conformément au règlement général sur la discipline mis en place par le District appelé «Computer Resource Discipline Policy and general District Discipline Policy ». La punition peut comprendre un refus d'accéder à tous les ordinateurs pour une période de tout au plus six semaines comme le jugera adéquat le personnel du District conformément aux règlements et directives. Dans le cas d'un mauvais usage ou de la récidive ou encore du refus délibéré de suivre la direction de l'enseignant ou de l'administrateur, la punition peut comprendre la suspension ou l'expulsion conformément aux directives du District.

Utilisation des ordinateurs du District et l'accès à l'Internet sont limités à l'accès, aux fournisseurs de service, et aux comptes fournis à l'usage de l'élève. Dans le but de contrôler l'usage de l'ordinateur et de l'Internet par l'élève sur les ordinateurs du District, le personnel du District peut contrôler, copier, pré-visualiser, ou lire tout email envoyé ou reçu par les élèves, les programmes utilisés, les données téléchargées et envoyées, copiées ou stockées, les sites web ou les données vues et les mots ou les enregistrements à l'usage de l'élève. Par conséquent, de telles informations ne sauront être présumées être une propriété privée des élèves et toutes ces données visionnées, utilisées, entrées, téléchargées, copiées ou imprimées sur les ordinateurs du District devraient être considérées une propriété du district. Dans l'objectif de prévenir un dommage aux ressources en ordinateurs du District ou des éventuelles dépenses sur le dos du District, les élèves ne devraient pas faire des souscriptions, des achats, téléchargées ou envoyées des données, installer des données ou des programmes sur le disque dur, abîmer le système settings, installer des programmes ou des fichiers, ou encore le contenu de n'importe quelle page web sans la permission préalable de l'instructeur.

Le contact sur Internet avec les sites qui n'ont pas de rapport avec les cours de l'élève doit être arrêté immédiatement, sans attendre que le site s'ouvre entièrement.

### **LE REGLEMENT DISCIPLINAIRE SUR L'UTILISATION DE L'INTERNET DES ORDINATEURS**

Les ordinateurs au Beardstown Community Unit School District #15 (École Public de Beardstown du District #15) sont des ressources spéciales limitées, qui exigent que des soins particuliers leur soient prodigués afin de protéger l'intégrité du système pour qu'il reste disponible à l'usage des élèves autorisés. C'est pour cela qu'en plus du Règlement Général disciplinaire, des actions disciplinaires suivantes peuvent être appliquées pour violation du règlement sur l'utilisation de l'Internet et des ordinateurs:

1. Première violation (Avertissement Verbal): les élèves se verront privé(e)s l'accès aux ordinateurs pour une période de tout au plus cinq (5) jours—Les parents seront informés.
2. Seconde violation: Perte de privilèges de pause pour une période de cinq (5) jours et les élèves perdront l'accès aux ordinateurs pour une période de tout au plus (10) jours—Les parents seront informés.
3. Troisième violation: Perte des privilèges du Laboratoire/ordinateurs pour le reste du semestre ou de l'année, lequel peut être plus long—Les parents seront informés.

4. Selon la gravité de la violation de règlement, l'administration du district se réserve le droit de sauter ces étapes dans le processus disciplinaire lorsque cela est jugé nécessaire et approprié.

En outre, dans le cas des violations répétées ou de mauvais usage reflétant une désobéissance aux directives du personnel du District, les actions disciplinaires peuvent comprendre la suspension ou l'expulsion en conformité avec le règlement du District.

#### **NOTIFICATION ECRITE DE CONSENTEMENT PARENTAL POUR MEDICAID**

Conformément aux dispositions se trouvant dans la partie 34 CFR 300.503(c) et dans l'éventualité où la santé de votre enfant exige des services suivant un Plan d'Education Personnalisé (Individuel Education Plan, IEP), nous vous informons de ce qui suit:

1. qu'un formulaire de consentement parental écrit signé a été ou sera obtenu pour l'accès d'un enfant ou de son parent aux avantages publics ou à l'assurance reconnaissant que les parent ou le tuteur comprend et est d'accord que l'agence publique peut avoir à obtenir que les avantages publics ou l'assurance de l'enfant ou des parents paie les services sous la partie 34 CFR part 300;
2. Que les informations personnelles d'identité peuvent être divulguées dans le but de chercher le remboursement pour Medicaid couvrant les services en rapport avec la santé à son fournisseur, ou à tout autre fournisseur de soins de santé, à l'Agence applicable de l'Etat ou au Programme d'assurance, et/ou à Illinois Department of Healthcare and Family Services (HFS-Ministère de la santé et des familles de l'Etat d'Illinois) si nécessaire pour le traitement des réclamations de Medicaid;
3. Que les services de santé suivant un plan Individual Education Plan (IEP) seront fournis à votre enfant sans dépenses venant de vos poches du parent de l'enfant ou du son tuteur; et
4. Que vous avez le droit sous la partie 34 CFR part 99 et part 300 de retirer votre consentement de divulguer les informations personnelles d'identité de votre enfant et que le retrait ou le refus de consentir ne soustrait pas l'agence publique de ses responsabilités de s'assurer que tous les services exigés sont fournis à aucun coût pour le parent ou le tuteur.

#### **REGLEMENT SUR LE HARCELEMENT SEXUEL CONTRE ELEVES**

Les écoles publiques unies du District #15 (Community Unit School District #15) croient qu'un environnement scolaire dans lequel le harcèlement sexuel est toléré nourrit l'irrespect, fait obstacle à l'opportunité de l'élève à apprendre et crée un environnement intimidant et hostile à l'apprentissage. Par conséquent, nos écoles ne devront pas tolérer le harcèlement sexuel des élèves par d'autres élèves, ou par les employé(e)s des Ecoles Publiques Unies du District #15. Les élèves seront enseigné(e)s comment reconnaître, éviter et rapporter les abus sexuels.

L'harcèlement sexuel est défini dans l' Illinois Human Rights Act (Décret des droits de l'homme de l'Etat d'Illinois) comme: "Toute avance ou demande sexuel indésirable pour obtenir des faveurs sexuelles ou toute conduite de nature sexuelle lorsque :

- a. La soumission à cette conduite est faite soit explicitement ou implicitement comme un terme ou condition pour une personne d'obtenir un emploi.
- b. La soumission à ou le rejet d'une telle conduite par une personne est utilisée comme base de prise des décisions pour accorder un emploi affectant cette personne, ou
- c. Une telle conduite a pour but ou affecte substantiellement en faisant obstacle aux performances de travail de quelqu'un ou créant un environnement intimidant, hostile, ou offensive sur le lieu de travail."

Un élève qui sent qu'il/elle est harcelé(e) sexuellement est encouragé(e) d'apporter sa plainte à l'attention du Directeur. Si c'est le Directeur qui est prétendument impliqué dans le harcèlement, la plainte devrait être rapportée au Surintendant. Un tel rapport devra être mis par écrit en donnant des détails sur les accusations spécifiques. Le directeur va enquêter sur le rapport et prendre une résolution du cas comprenant toute action disciplinaire nécessaire et appropriée.

Si l'élève n'est pas satisfait(e) de la décision du Directeur, l'affaire peut faire l'objet d'un appel par écrit adressé au Surintendant. Si l'élève n'est pas satisfait(e) de la décision du Surintendant, l'affaire peut faire l'objet d'un appel par

écrit adressé au Président du Comité d'Enseignement des Ecoles Publiques Unies du District #15 (Community Unit School District #15 Board of Education President).

### **LOI SUR NOTIFICATION À L'OFFENSEUR SEXUEL ET AL'OFFENSEUR VIOLENT**

Les lois de l'Etat d'Illinois disposent que toutes les écoles des districts fournissent aux parents/tuteurs des informations sur les offenseurs sexuels et les offenseurs violents contre les jeunes. Vous pouvez trouver les enregistrements sur les offenseurs sexuels d'Illinois sur le site web de la Police de l'Etat d'Illinois suivant: <http://www.isp.state.il.us/sor/>. Vous pouvez trouver les Enregistrements sur les Assassins d'enfants et les offenseurs violents contre les jeunes de tout l'Etat d'Illinois sur le site web de la police de l'Etat d'Illinois suivant: <http://www.isp.state.il.us/cmvo/>. Les lois l'Etat d'Illinois interdisent aux personnes reconnues coupables de délits sexuels contre les enfants d'être présentes dans l'enceinte de l'école lorsque les enfants de moins de 18 ans sont présents, exception faite dans les cas suivants ayant un rapport avec l'enfant ou les enfants de ces personnes:

- Assister à une réunion afin de discuter des progrès de leur(s) enfant(s).
- Participer à une réunion dans laquelle les décisions concernant l'évaluation et le placement de leur(s) enfant(s) dans les services de l'éducation spéciales sont prises.
- Assister à une réunion afin de discuter des questions concernant la rétention au le passage de leur(s) enfant(s).

Dans tous les autres cas, les personnes reconnues coupables des délits sexuels sont interdites d'être présentes dans l'enceinte de l'école à moins d'obtenir une permission écrite du Surintendant ou du comité de gestion de l'école. A tout instant qu'une personne reconnue coupable de délits sexuels contre les enfants est présente dans l'enceinte de l'école—y compris les trois raisons évoquées ci-dessus—elle a la responsabilité d'en informer le bureau du directeur des son arrivée et sur son départ de l'enceinte de l'école. Il est de sa responsabilité de rester sous la supervision directe des officiels de l'école à tout instant qu'elle est présente ou aux alentours des enfants. Une violation à cette loi est jugée comme un crime grave de Classe 4.

### **DROITS DE VISITES A L'ECOLE**

La loi sur les droits de visites à l'école (School Visitation Rights Act ) permet aux parents/tuteurs employés (qui travaillent) qui ne sont pas capables de rencontrer les éducateurs (enseignants) à cause de l'incompatibilité avec l'horaire de travail, le droit de prendre un petit congé au travail sous certaines conditions afin d'assister aux activités nécessaires de l'école telles que les réunions des enseignants avec les parents. Les lettres de vérification de participation à ce programme sont disponibles au bureau de l'école sur demande.

**FORMULAIRE DE SIGNATURE DE PARENT/TUTEUR POUR**

ECOLE PRIMAIRE GARD

MANUEL DE L'ÉLÈVE 2018-2019

Veillez lire l'entièreté du manuel et discutez-en avec votre enfant des points importants sur lesquels il a besoin d'attirer son attention tout au long de l'année. Nous apprécions le fait que vous prendrez le temps d'aider votre enfant à se familiariser avec les informations qui se trouvent dans ce manuel.

*Je comprends que ne pas retourner cette note de reconnaissance ne va pas me soustraire de la responsabilité d'être au courant ou de me conformer aux règlements et procédures de l'École et du District de l'école.*

**Nom de l'élève:** \_\_\_\_\_

**Signature de l'élève:** \_\_\_\_\_

**Ecole:** \_\_\_\_\_

**Classe:** \_\_\_\_\_

**Date:** \_\_\_\_\_

*Je comprends que ne pas retourner cette note de reconnaissance ne va pas me soustraire de la responsabilité d'être au courant ou de me conformer aux règlements et procédures de l'École et du District de l'école.*

**Nom du Parent/Tuteur:** \_\_\_\_\_

**Signature du Parent/Tuteur \*:** \_\_\_\_\_

***\*J'ai bien reçu le manuel et comprends que ce sont-là les règlements et attentes de l'École Primaire Gard.***

